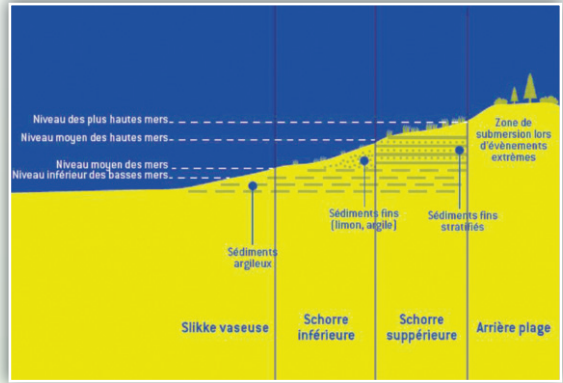


La géomorphologie d'un marais salé

Les marais salés sont des **milieux humides** exceptionnels témoignant de l'histoire géologique et écologique récente des littoraux du Québec maritime. Les marais le long du Saint-Laurent se sont construits au cours du dernier millénaire. Au cours de cette période, le niveau des eaux du Saint-Laurent s'abaissait après avoir envahi une frange littorale relativement importante. Cette phase de régression marine a permis aux sédiments fins transportés par les rivières et les courants côtiers de se déposer dans des endroits plus calmes. Les marais salés se retrouvent généralement dans des fonds de baies, dans des estuaires de rivières ou protégés derrière des formes littorales. Ces **zones où l'énergie est plus faible** permettent non seulement la **déposition sédimentaire**, mais également la **colonisation et la croissance de plantes** caractéristiques de ces zones humides.



L'altitude du marais salé par rapport au niveau des mers définira le rythme auquel ce dernier sera inondé. La fréquence d'inondation déterminera deux grandes zones dans les marais salés. La **slikke** est une zone dépourvue de végétation terrestre qui est complètement inondée à chaque marée. Il est possible de retrouver du fucus (varech) sur la slikke d'où la terminologie vasière à fucus utilisée par les écologistes. Le **schorre** est une zone plus élevée du marais donc moins fréquemment inondé. Le schorre se décline en deux parties le **schorre inférieur**, inondé partiellement à chaque marée, et le **schorre**.

La végétation du schorre est dominée par la spartine (*Spartina sp.*) alors que la diversité végétale du schorre inférieur est très faible, cette dernière augmente considérablement sur le schorre supérieur. La spartine alterniflore (*Spartina alterniflora*) est une des seules espèces retrouvées sur le schorre inférieur avec occasionnellement la salicorne d'Europe (*Salicornia europaea*). Quant au schorre supérieur, il est colonisé par plusieurs genres de plantes dont la spartine (*Spartina sp.*), les carex (*Carex sp.*), les joncs (*Juncus sp.*), la famille des graminées (*Gramineae*) ainsi que quelques autres plantes en moindre abondance.

Durant la saison hivernale les marais salés sont recouverts par le **piéd de glace**, la glace côtière, celui-ci va protéger le marais des effets des processus hivernaux. À la débâcle, les morceaux de glace qui se formeront lors de la dislocation du pied de glace vont niveler et arracher des morceaux du marais. Ces processus formeront les **mares** et les **marelles** présentes à la surface de ces milieux humides. Le déplacement et la déposition des radeaux de marais contribuent à la dynamique d'évolution des mares et des marelles. **L'hydrologie du marais** sera donc conditionnée par les apports d'eau douce venant des bassins-versants, la fréquence d'inondation des eaux marines selon les marées et la distribution des mares et des marelles à la surface du marais.

Ces milieux humides sont donc très sensibles aux changements climatiques puisque ceux-ci modifieront leur régime hydrologique et sédimentologique. La hausse du niveau marin entraînera la migration de ces écosystèmes vers l'intérieur des terres. Si lors de ce déplacement, les marais salés se heurtent à des constructions humaines rigides (routes, murs de béton, enrochements, etc.), ils se retrouveront coincés entre la mer qui monte et ces infrastructures immobiles. Ce phénomène de coincement côtier se traduira par une érosion accentuée des marais salés et par conséquent par une perte de la biodiversité et de la géodiversité côtière.

Dans la prochaine chronique, nous aborderons la biodiversité des marais salés.

« Cette chronique a été écrite par Antoine Morissette, géomorphologue. »

La mission du Comité ZIP est de promouvoir et de soutenir des ACTIONS visant la PROTECTION et la mise en valeur des écosystèmes limitrophes au SAINT-LAURENT ainsi que la réhabilitation des milieux perturbés.

Également, il TRAVAILLE à faciliter l'accès à la rive nord dans une perspective de DÉVELOPPEMENT DURABLE et de RESPECT des COMMUNAUTÉS LOCALES.